

DÉFINITION DE CAS POUR L'INTOXICATION ALCOOLIQUE SÉVÈRE À L'ADOLESCENCE

Déclarer tout adolescent qui respecte les critères suivants :

- Il a entre 11 et 15 ans inclusivement.
- Il a un taux d'alcoolémie > 0 g/L (s'il est vérifié).
- Il présente une intoxication sévère accompagnée d'une altération du niveau de conscience exigeant une observation prolongée à l'urgence (≥ 6 heures) ou une hospitalisation.